

SALLE MUNICIPALE – R1

Château de BELLEGRAVE - PESSAC

NOM DE L'ASSOCIATION :

ASSURANCE : NOM DE VOTRE COMPAGNIE :

N° DE VOTRE POLICE :

DATE (S) D'UTILISATION DE LA SALLE :

.....
.....

HEURES D'UTILISATION : DEHMN

ÀHMN

MOTIF :

.....

**Cette salle est exclusivement réservée pour des réunions administratives
(Bureau - C.A. - Commissions - A.G.)**

- ❖ Selon la réglementation, le nombre de personnes acceptées dans ce lieu ne doit pas excéder dix neuf (19).
- ❖ Cette salle est réservée exclusivement aux réunions. Aucune festivité ne sera autorisée.
- ❖ Les clefs sont à retirer au secrétariat de l'O.M.S. durant les heures d'ouverture (lundi au vendredi de 9h00 à 17h00). La perte de celles-ci entraînera le remplacement des trois serrures aux frais de l'Association, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

FAIT À PESSAC, LE :

SIGNATURE DU DEMANDEUR,